



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'usage des somnifères

Question écrite n° 10900

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la consommation de somnifères en France, son coût, ses conséquences sanitaires et sur les moyens de la diminuer. Selon un rapport d'avril 2017 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), 117 millions de boîtes de benzodiazépines, une famille de médicaments prescrits contre l'anxiété ou comme somnifères, ont été vendus en 2015 en France, en ville et à l'hôpital. Si une baisse de la consommation semble être amorcée depuis 2012, l'ANSM note que celle-ci « reste modeste et le nombre de Français consommant des benzodiazépines est encore trop élevée, en particulier dans la population âgée ». Les somnifères peuvent être bénéfiques pour les personnes souffrant de troubles sévères du sommeil mais leur efficacité s'estompe au fil du temps. De fait, si en principe les somnifères doivent être prescrits pour une durée limitée à quatre semaines, ils sont souvent consommés pendant des mois, voire des années. En juillet 2014, la Haute autorité de santé (HAS) soulignait entre autres les effets secondaires potentiellement néfastes de ces médicaments, notamment en matière de baisse de la vigilance, de troubles du comportement, de chutes et de développement de maladies neurologiques. À terme, un phénomène de dépendance peut également se constituer. En conséquence, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet des somnifères. Elle souhaite savoir si le coût de cette consommation et des remboursements par la sécurité sociale peuvent être évalués. Plus particulièrement, elle souhaite savoir si le Gouvernement peut envisager une campagne publique d'information sur le sujet, autour d'un mot d'ordre simple, comme « les somnifères, au bout d'un mois, ça fait l'affaire ! », sur le modèle de ce qui a été réalisé pour limiter la consommation d'antibiotiques (« les antibiotiques, c'est pas automatique ») ou inviter à la consommation de fruits et légumes (« cinq fruits et légumes par jour »).

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10900

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6321

Question retirée le : 24 novembre 2020 (Fin de mandat)